

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO

COMMUNE D'AKONO

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MEFOU-AND-AKONO DIVISIONAL

AKONO COUNCIL

SECRETARY GENERAL

TECHNICAL SERVICE

DÉCISION N°12/D/J12.02/CAK/SG/ST/25 du 27 Août 2025

Portant attribution du Marché objet du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2025 du 08 Juillet 2025, en procédure d'urgence pour les travaux d'achèvement et de construction de certaines infrastructures dans la commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

- Lot1 : Achèvement des travaux de construction du CEAC d'OVANGOUL 3
- Lot 2 : Travaux de construction d'un Centre Zootechnique et de Contrôle Sanitaire et vétérinaire (CZV) à AKONO Centre.

FINANCEMENT : BIP MINADER/MINEPIA, EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;
- Vu La Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition des commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents de commissions Internes de passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la décision N°15/DM/J12.02/SG/CAK/24 du 12 Avril 2024 constatant la composition des membres de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akono ;
- Vu l' Arrêté 000119/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2025 DU 08 Juillet 2025, en procédure d'urgence pour les travaux d'achèvement et de construction de certaines infrastructures dans la commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

- Lot1 : Achèvement des travaux de construction du CEAC d'OVANGOUL 3
- Lot 2 : Travaux de construction d'un Centre Zootechnique et de Contrôle Sanitaire et vétérinaire (CZV) à AKONO Centre.

Vu les offres du soumissionnaire ;

Considérant le procès-verbal N°0000491-0000493/PV/CIPM-CAK/2023 du 27/08/2025 de la séance d'examen du rapport d'analyse de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Akono;

Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE

ARTICLE 1 **1^{er}** : L'Entreprise LEO CONSULTING SARL, Tél:+237 699 60 84 02 est déclarée adjudicataire du Marché relatif aux travaux d'achèvement et de construction de certaines infrastructures dans la commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

- Lot1 : Achèvement des travaux de construction du CEAC d'OVANGOUL 3
- Lot 2 : Travaux de construction d'un Centre Zootechnique et de Contrôle Sanitaire et vétérinaire (CZV) à AKONO Centre.

, objet du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, aux conditions ci-après :

- Montant du Marché:

LOT 1 : Treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux (13 998 662) francs CFA toutes taxes comprises (après négociations avec l'entreprise LEO CONSULTING SARL);

- Délai : Deux (02) mois.

LOT 2 : Dix-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre cent (18 258 400) Francs CFA toutes taxes comprises ;

- Délai : Deux (02) mois.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera publiée, et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- CCR/ARMP-CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM-CAK (pour info) ;
- ARCHIVES.

AKONO, le ...10/09/2025...



LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO,
AUTORITÉ CONTRACTANTE

Sa Majesté
Ondoa Efua Alphonse
Officier de l'Ordre National de la Valeur